

**La conformité aux principes de la Charia dans la gestion des risques
TAKAFUL : essai d'analyse dans le contexte Algérien.
Compliance with Sharia Principles in TAKAFUL Risk Management:
An Attempt at Analysis in the Algerian Context.**

DIREM Rym^{1*}, ARBAOUI Kheira²

¹Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, direm.rym@univ-oran2.dz

²Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, arbaoui.kheira@univ-oran2.dz

Date of receipt:04/10/2023 Date of acceptance:01/03/2024

Résumé :

La gestion des risques TAKAFUL est conçue pour se conformer pleinement aux principes de la Charia, qui fait partie de l'éthique islamique : constituant un élément essentiel qui se repose sur la transparence, la solidarité et le partage des risques, tout en évitant les pratiques interdites par la religion islamique. Sachant que TAKAFUL est un système qui respecte la « Charia », il doit être contrôlé par un "Comité Charia".

Pour se conformer aux principes de la Charia, les contrats TAKAFUL doivent respecter plusieurs critères, tels que l'interdiction des éléments incertains (GHARAR) et de l'intérêt (RIBA), ainsi que l'investissement dans des actifs conformes à la Charia. De plus, les bénéfices générés par les opérations d'assurance doivent être distribués équitablement entre les participants après avoir couvert les sinistres et les frais de gestion.

Mots clés : Assurance TAKAFUL, Charia, Gestion des risques.

Codes de classification de Jel : G22, C41

Abstract:

Takaful risk management is designed to fully comply with the principles of Sharia, which is Islamic ethics. It is an essential element built on transparency, solidarity, and risk-sharing while avoiding practices prohibited in Islam. Takaful operates under a system that must adhere to Sharia guidelines and be supervised by a Sharia committee.

To adhere to Sharia principles, Takaful contracts must meet several criteria, including the prohibition of uncertain elements (GHARAR) and interest (RIBA), as well as investing in Sharia-compliant assets. Additionally, the profits generated from insurance operations are distributed equitably among participants after covering claims and administrative expenses.

Keywords: Takaful Insurance, Sharia, Risk management.

Jel Classification Codes : G22, C41

1. Introduction :

Au cœur de la finance islamique, le TAKAFUL apparaît en tant que modèle d'assurance éthique et respectant les principes de la Charia, offrant une approche singulière de la gestion des risques. Le TAKAFUL, enraciné dans les valeurs de la Charia, met l'accent sur l'équité, la solidarité et la responsabilité partagée entre les participants, le distinguant ainsi des modèles d'assurance conventionnels. Ce concept s'aligne parfaitement avec les enseignements de l'Islam, garantissant que la gestion des risques s'effectue dans le respect scrupuleux des directives éthiques.

Cet article se penche sur le TAKAFUL et sa ferme intention de respecter les principes de la Charia dans la gestion des risques.

Nous explorerons les fondements essentiels qui rendent le TAKAFUL unique, sa capacité à éviter les éléments prohibés, ainsi que le rôle central du Comité Charia pour assurer la conformité. En outre, nous analyserons l'importance de la Charia dans la finance islamique.

A cet effet, ce travail vise à examiner de manière approfondie :

Comment les compagnies d'assurance TAKAFUL respectent les principes de la Charia tout en gérant les risques de manière éthique ?

Pour répondre à cette question, nous avons retenu l'idée suivante : il est probable que les Comités Charia en Algérie jouent un rôle déterminant dans la garantie de la conformité des opérations TAKAFUL aux principes de la Charia, contribuant ainsi à maintenir l'intégrité des pratiques d'assurance TAKAFUL dans le pays.

Cette étude a pour but de poursuivre les objectifs suivants :

- ✓ mettre en lumière l'harmonie intrinsèque entre le TAKAFUL et les principes de la Charia, consolidant ainsi sa position comme une alternative solide et éthique dans l'univers de l'assurance.
- ✓ explore comment l'assurance TAKAFUL en Algérie respecte les principes de la Charia dans la gestion des risques.
- ✓ fournir des informations complètes sur l'assurance TAKAFUL en Algérie et au monde.
- ✓ mettant en évidence ses défis et ses opportunités pour contribuer à la conformité éthique, à la prospérité économique et à la satisfaction des besoins de la population.

Pour mener cette étude, Nous avons opté pour une approche analytique descriptive dans notre recherche, afin de mieux analyser ce sujet et essayer d'apporter une réponse à notre problématique.

Pour ce faire, notre travail est structuré autour de trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous essayons de traiter les fondements et concepts fondamentaux liés à l'assurance TAKAFUL. Dans le deuxième chapitre, nous examinons la Gestion des risques et son lien avec le secteur de l'assurance. Enfin, le troisième chapitre est consacré à l'évolution de l'assurance TAKAFUL à l'échelle mondiale et en Algérie.

Pour bien orienter notre recherche, nous avons choisi de nous appuyer sur certaines études menées dans la question de l'assurance TAKAFUL, nous citons à titre d'exemple :

- Mémoire de Magister soutenu par Mohamed LEZOUL à l'université Mohamed Ben Ahmed Oran2, portait sur l'économie de l'assurance. Cette étude s'est concentrée sur les principes fondamentaux de l'assurance et a examiné les options alternatives sur le marché de l'assurance, en mettant particulièrement l'accent sur le TAKAFUL.
- Mémoire de Magister soutenu par Rabah AMIROU (université Mouloud Mammeri de TIZI-OUZOU 2018) sur Essai d'analyse de l'assurance mutuelle TAKAFUL, Étude comparative entre le marché TAKAFUL Malaisien et le marché TAKAFUL de la Coopération des États du Golf, L'étude aborde l'assurance, en mettant particulièrement l'accent sur le TAKAFUL, en examinant les notions de base, les marchés dans les pays de la CEG et en Malaisie, ainsi que l'analyse globale du marché TAKAFUL, y compris sa situation en Algérie.

2. Conception théorique de l'assurance TAKAFUL:

L'assurance TAKAFUL, souvent désignée simplement sous le terme "TAKAFUL", est un concept d'assurance islamique en plein essor qui repose sur les principes de la Charia, la loi islamique. Elle se distingue fondamentalement des assurances conventionnelles par son engagement à suivre les principes éthiques et moraux de l'Islam dans la gestion des risques financiers.

2.1. Définition de l'assurance TAKAFUL :

L'assurance TAKAFUL est un système d'assurance basé sur les principes de la Charia, caractérisé par la mutualisation des risques et la coopération entre les participants pour répondre aux besoins d'assurance. Les primes payées par les participants sont collectées dans un fonds commun géré conformément aux principes islamiques, et les prestations sont versées en cas de sinistre conformément à ces mêmes principes.

L'assurance TAKAFUL est devenue une composante essentielle du secteur financier islamique et continue d'attirer l'attention en tant qu'option éthique pour la Gestion des risques. Elle repose sur des principes solides qui favorisent la transparence, l'équité et la solidarité tout en maintenant la conformité aux enseignements de l'Islam.

2.2. Les principes de l'assurance TAKAFUL :

Les principes fondamentaux guident l'assurance TAKAFUL pour qu'elle soit en totale conformité avec les préceptes de la Charia, assurant ainsi une assurance conforme aux principes islamiques tout en évitant les éléments contraires à la foi musulmane. (LEZOUL Mohammed, 2015, p. 102)

2.2.1. Al Gharar (Éviter l'Incertitude) :

- Tout contrat qui crée un déséquilibre significatif et injuste en faveur d'une des parties, au détriment de l'autre, est considéré comme "GHARAR".

2.2.2. Al Maisir (Éviter le Jeu d'Argent):

- Le jeu d'argent est évité dans l'assurance TAKAFUL.
- L'assuré paie une prime en espérant un gain financier, mais perd la prime si l'événement assuré ne se produit pas.

2.2.3. Al Riba (Éviter l'Usure) :

- L'assurance traditionnelle peut impliquer un élément d'intérêt, où les bénéficiaires reçoivent plus que ce qu'ils ont payé en primes, en particulier dans l'assurance-vie.
- Les investissements des fonds d'assurance dans des instruments financiers, tels que les obligations et les actions, peuvent également contenir des éléments "RIBA".

2.2.4. Al Haram (Interdit / Illégal) :

- Les compagnies d'assurance Takaful sont strictement interdites d'investir dans des secteurs d'activité contraires à la loi islamique,

notamment l'alcool, l'armement, le jeu, les produits à base de porc et les services financiers traditionnels.

2.3. Les modelés de l'assurance TAKAFUL :

Divers types de contrats régissent la relation entre les participants (assurés) et l'opérateur TAKAFUL, mais parmi les plus fréquemment employés figurent le contrat MUDHARABA, qui implique une participation aux résultats, et le contrat WAKALA, qui est basé sur un mandat. (Kamel REZIG, Khadidja FEROUKHI, 2015, pp. 300-301)

2.3.1. Contrat MUDHARABA (Participation aux Résultats) :

- Le contrat MUDHARABA est un accord de partenariat entre les participants (RAB AL-MAAL) et l'opérateur TAKAFUL (MUDHARIB).
- Dans ce contrat, les participants fournissent les fonds en payant des primes (cotisations) dans le fonds commun de TAKAFUL.
- Les bénéfices réalisés sont partagés entre les participants et l'opérateur TAKAFUL selon un ratio préalablement convenu. Les pertes, en revanche, sont supportées par les participants conformément à leur part dans le fonds.

2.3.2. Contrat WAKALA (Mandat) :

- Le contrat WAKALA est basé sur un modèle de mandat, où les participants (assurés) désignent l'opérateur TAKAFUL comme leur agent pour gérer les opérations de TAKAFUL.
- Les participants paient des frais d'administration à l'opérateur TAKAFUL pour ses services de gestion, mais ils n'assument pas le risque d'investissement. Cela signifie que les participants sont protégés contre les pertes d'investissement, et les rendements positifs vont à l'opérateur TAKAFUL.
- Les primes collectées sont principalement utilisées pour payer les prestations aux participants en cas de sinistre et couvrir les coûts d'administration. Les bénéfices de l'investissement, s'il y en a, reviennent à l'opérateur TAKAFUL.

2.3.3. Contrat HYBRIDE (Combinaison de contrats Wakala et Moudharaba) :

Une pratique courante dans le secteur de l'assurance TAKAFUL est la combinaison de contrats WAKALA et MUDHARABA. Dans ce

modèle, le contrat WAKALA est généralement utilisé pour la souscription des polices d'assurance, tandis que le contrat MUDHARABA est employé pour la gestion et les placements des fonds TAKAFUL. Cette approche est largement adoptée par de nombreuses sociétés TAKAFUL et est souvent favorisée par des organisations internationales.

2.3.4. Contrat WAQF :

Le modèle Waqf implique que l'opérateur verse une contribution initiale au fonds TAKAFUL, et les assurés versent des contributions supplémentaires. Ces contributions supplémentaires sont ensuite utilisées pour indemniser les sinistres. L'opérateur perçoit une commission de souscription fixe. Une fois que tous les sinistres ont été réglés, les assurés reçoivent les fonds restants dans le pool.

Lorsqu'il s'agit d'investir les fonds TAKAFUL, certaines conditions essentielles doivent être respectées :

- Le respect des principes de la Charia, garantissant que tous les investissements de la société d'assurance TAKAFUL sont en conformité avec les enseignements de l'Islam.
- La conformité aux lois, règlements et législations applicables au secteur de l'assurance.
- Le respect des normes régissant les sociétés d'assurance TAKAFUL, établies par le Comité de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques en ce qui concerne les pratiques d'investissement.
- L'adhésion aux décisions et recommandations du conseil d'administration, contribuant ainsi à atteindre les objectifs et à maintenir la stabilité financière de la société d'assurance TAKAFUL.

2.4. Contrôle de la conformité aux principes de la Charia :

Le contrôle de la conformité aux principes de la Charia dans les institutions financières islamiques, y compris les sociétés d'assurance TAKAFUL, est une préoccupation majeure pour garantir que toutes les opérations et les produits sont en adéquation avec les enseignements de l'Islam. Voici comment cela est généralement accompli :

2.4.1. Comité de Surveillance Islamique (SHARIAH BOARD) :

- Les sociétés d'assurance TAKAFUL établissent généralement un Comité de surveillance islamique composé de spécialistes en jurisprudence islamique (oulémas) et de conseillers financiers islamiques.
- Ce Comité est chargé de surveiller et d'approuver la conformité des produits, des opérations et des investissements aux principes de la Charia.

2.4.2. Examen et Approbation Préalable :

- Le comité examine en détail les aspects juridiques, éthiques et financiers pour s'assurer que l'activité ou le produit est en conformité avec la Charia.

2.4.3. Supervision Continue :

- Une fois qu'un produit ou une opération est approuvé, le Comité de surveillance islamique continue à surveiller sa conformité tout au long de sa durée de vie.
- Cela inclut l'examen des rapports financiers réguliers et l'évaluation de la manière dont les fonds sont gérés et investis.

2.4.4. Formation et Sensibilisation :

- Les employés des sociétés d'assurance TAKAFUL, en particulier ceux qui travaillent directement avec les produits et les opérations, reçoivent souvent une formation sur les principes de la Charia.
- Cela garantit une compréhension adéquate des normes éthiques et juridiques islamiques pour s'assurer que les activités quotidiennes sont conformes.

2.4.5. Audit Indépendant :

- Les sociétés d'assurance TAKAFUL font souvent appel à des auditeurs externes spécialisés dans la finance islamique pour vérifier la conformité de leurs opérations.
- Ces audits indépendants contribuent à garantir que les activités respectent les normes éthiques et juridiques islamiques.

2.4.6. Engagement envers la Transparence :

- Les sociétés d'assurance TAKAFUL ont tendance à mettre en avant leur engagement envers la transparence en fournissant des

informations claires aux participants et aux parties prenantes sur la manière dont leurs produits et services sont conformes à la Charia.

L'objectif ultime de ces mécanismes de contrôle est de s'assurer que les activités des sociétés d'assurance TAKAFUL sont en accord avec les principes éthiques et moraux de l'Islam, offrant ainsi des solutions d'assurance conformes à la Charia à leurs clients. (DAHBI Abdessamad, 2016, p. 13)

3. La Gestion des Risques et les assurances : Un Éclairage sur l'Assurance TAKAFUL :

L'assurance TAKAFUL présente une structure tripartite avec le participant, le fonds TAKAFUL (qui collecte les contributions et paie les sinistres), et la compagnie d'assurance TAKAFUL (qui gère le fonds).

3.1. Les types de l'assurance TAKAFUL :

Dans le cadre d'un système d'assurance TAKAFUL, cela signifie :

3.1.1. TAKAFUL familiale : se réfère à l'assurance TAKAFUL qui englobe la couverture des individus, conformément à la définition donnée à l'article 203 point 1 de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, telle que modifiée et complétée. (Ordonnance 95/07 du 31 janvier au 25 janvier 1995 relative aux assurances, 2006, p. 07)

3.1.2. TAKAFUL général : fait référence à l'assurance TAKAFUL qui concerne la couverture des dommages, conformément à la définition donnée à l'article 203 point 2 de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, telle que modifiée et complétée.

3.1.3. Fonds des participants/compte des participants : également désigné sous le nom de "le fonds", désigne le compte spécifique où les contributions des participants et les bénéfices provenant des investissements sont déposés, et à partir duquel les indemnisations et les frais de gestion sont prélevés et versés.

3.1.4. Compte des actionnaires/fonds des actionnaires : désigne les ressources financières propres de la société qui offre des services d'assurance TAKAFUL et/ou RÉTAKAFUL. Ces comptes sont complètement indépendants du "fonds des participants", et ils ne sont pas mélangés.

3.1.5. QARDH El Hassan : une contribution financière sans intérêt, qui doit être remboursée dans un délai préalablement convenu. Son but principal est de combler un éventuel déficit enregistré par le fonds des participants.

En résumé, les différents types d'assurance TAKAFUL, sont des composantes essentielles de ce système d'assurance islamique. Ils incarnent les principes de partage des risques, de conformité à la Charia et de responsabilité mutuelle, visant à offrir une protection financière éthique et équitable aux participants tout en maintenant une séparation claire entre les fonds des participants et les comptes des actionnaires pour garantir la stabilité financière et l'intégrité du système TAKAFUL. (Décret exécutif N° 21-81 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'assurance Takaful., 2021, p. 07)

3.2. La Gestion des risques et les assurances :

Ce sont des partenaires indissociables dans la protection des entreprises. Tout commence par l'identification des risques, où les entreprises déterminent les menaces potentielles auxquelles elles sont exposées, ce qui guide la sélection des assurances nécessaires. Ensuite, une évaluation minutieuse des risques permet de définir les niveaux de couverture appropriés. Les assurances constituent l'une des principales stratégies de traitement des risques, permettant aux entreprises de transférer une partie de leurs vulnérabilités à des assureurs, qui interviennent en cas de sinistre. En fin de compte, le suivi constant des risques et de l'adéquation de la couverture assure une gestion efficace et proactive des risques, renforçant ainsi la résilience et la stabilité des entreprises.

3.3. Les options de traitement du risque :

Ce sont des mesures spécifiques qui peuvent être mises en place pour gérer les risques associés à une situation ou à une activité particulière. Ces options peuvent être regroupées en quatre catégories principales : éviter, réduire, transférer et accepter. Voici une explication plus détaillée de chaque option: (جداه عبدالكريم، لزول محمد، 2021, p. 467)

3.3.1. Éviter : cette option implique l'élimination totale de la source de risque. Cela peut être réalisé en apportant des modifications aux plans, aux processus ou aux activités afin de supprimer complètement le risque.

3.3.2. Réduire : L'option de réduction vise à mettre en place des mesures pour réduire le niveau de risque à un niveau acceptable. Cela peut être accompli en mettant en œuvre des actions préventives, en améliorant la détection des risques, ou en ayant des plans de réponse aux risques adéquats.

3.3.3. Transférer : L'option de transfert consiste à déplacer la responsabilité du risque vers une tierce partie. Cela peut se faire en acquérant une assurance ou en concluant un contrat avec une entreprise tierce pour qu'elle assume le risque.

3.3.4. Accepter : L'option d'acceptation implique de reconnaître le risque et de le gérer en conséquence. Cela peut se faire en élaborant des plans de contingence pour faire face aux situations à risque ou en mettant en place des stratégies pour minimiser les conséquences du risque.

4. L'assurance TAKAFUL dans le monde et en Algérie :

L'assurance TAKAFUL a gagné en popularité à l'échelle mondiale en tant qu'alternative éthique aux assurances conventionnelles. En Algérie, l'assurance TAKAFUL est également en croissance, répondant à la demande croissante de produits d'assurance conformes à la Charia au sein de la communauté musulmane. Cette forme d'assurance promet de continuer à évoluer et à s'étendre, offrant des options d'assurance compatibles avec les convictions religieuses en Algérie et dans le monde. (La prestigieuse université de Harvard a ouvert un axe de recherche sur la finance islamique et son onzième Forum annuel a été consacré au TAKAFUL en 2011).

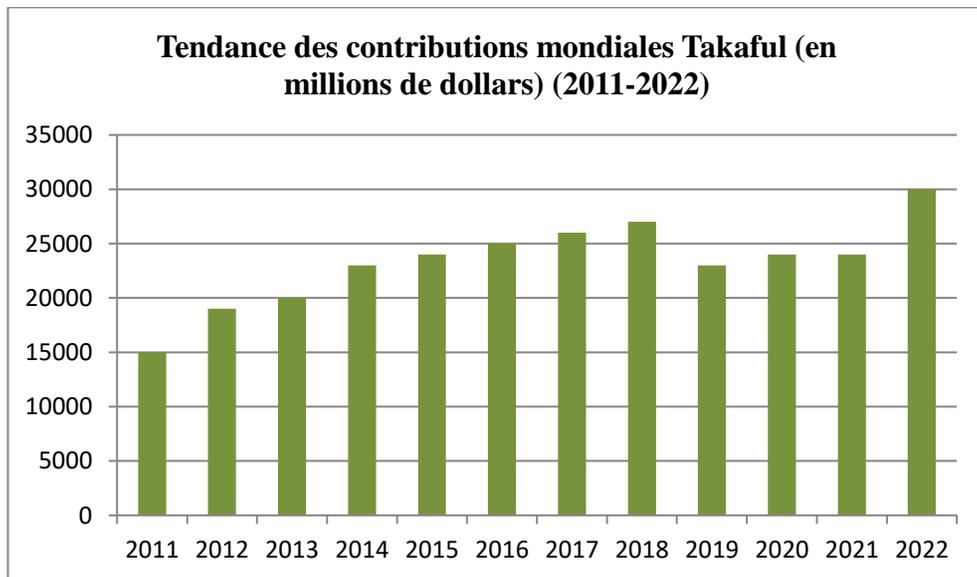
4.1. L'évolution du TAKAFUL dans le monde :

Cette partie fournit un aperçu général de la tendance de croissance du secteur mondial de l'assurance, ainsi que des développements spécifiques sur le marché du TAKAFUL dans différents pays et régions.

En 2022, le secteur mondial de l'assurance Takaful a connu une croissance exceptionnelle de 16,1%, atteignant 30 milliards de dollars, surpassant la croissance de 5,4% en 2021. Cette croissance a été stimulée par la performance robuste en Arabie saoudite, représentant 44% des contributions mondiales au Takaful. Sur les 12 dernières années, le secteur a affiché un taux de croissance annuel composé de 6,4%. Les perspectives de croissance restent positives, avec une prévision d'augmentation de l'adoption des produits Takaful, en particulier dans l'ère post-COVID-19. Cependant, des

défis subsistent, tels que le conflit Russie-Ukraine, des déséquilibres macroéconomiques et la volatilité des marchés financiers, qui pourraient influencer la croissance future de l'industrie.

FIGURE 1 TENDANCE DES CONTRIBUTIONS MONDIALES TAKAFUL (EN MILLIONS DE DOLLARS) (2011-2022)



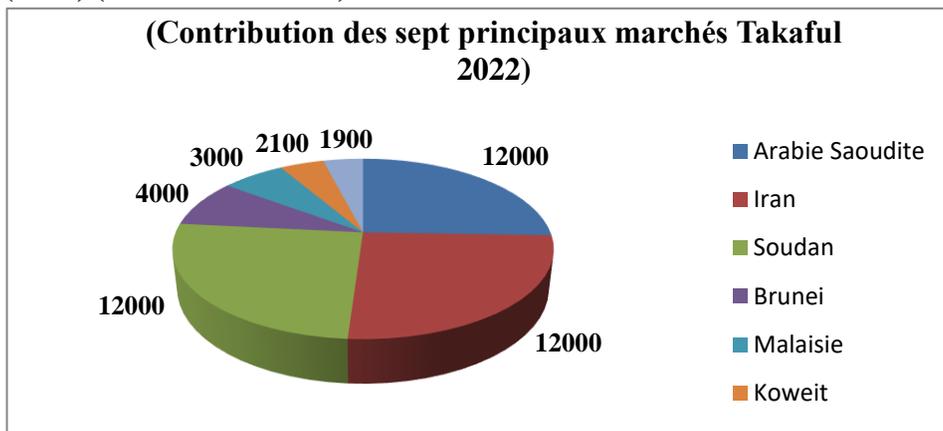
Source : (Islamic Financial services board, 2023, p. 74)

4.1.1. L'effet de l'épidémie de COVID-19 :

L'effet de l'épidémie de COVID-19, qui était fondamentalement une crise sanitaire, affectait également de manière significative les activités économiques. Les mesures imposées par les autorités nationales pour contenir le virus entraînaient une forte baisse de l'activité économique, représentant ainsi un risque important pour les perspectives économiques mondiales, qui aurait inévitablement un impact sur la croissance et les performances du secteur mondial de l'assurance en 2020. À ce stade, il y avait une grande incertitude quant à la gravité et à la durée du ralentissement. Lloyd's projetait que le secteur mondial de l'assurance non-vie subirait une perte totale estimée à 203 milliards de dollars américains en 2020, avec des pertes de souscription et des pertes d'altération de leurs portefeuilles d'investissement estimées à 107 milliards de dollars et 96 milliards de dollars respectivement en 2020 seulement. L'étude estimait que

le paiement serait la plus grande perte unique de l'histoire du marché, couvrant un large éventail de polices pour soutenir les entreprises et les personnes touchées par COVID-19. La figure pourrait augmenter considérablement une fois que les pertes prévues de l'assurance vie et les pertes associées à COVID-19 seraient déterminées. Les rapports sur les résultats du premier trimestre 2020 des réassureurs montraient que l'impact de la pandémie de COVID-19 touchait à la fois le côté de la souscription et le côté des investissements des bilans. L'impact financier pouvait varier considérablement entre les différentes entreprises, en fonction de la composition des produits entre les différents réassureurs, ainsi que de la composition des portefeuilles d'investissement. Les lignes commerciales qui semblaient être les plus touchées comprenaient la couverture des événements d'annulation à grande échelle, la santé médicale, la responsabilité civile de l'employeur, le crédit commercial, la caution et les polices couvrant le risque de paiement sur les créances commerciales. (Islamic financial services board, 2020, p. 36)

FIGURE 2 CONTRIBUTION DES SEPT PRINCIPAUX MARCHES TAKAFUL (2022) (MILLIONS USD) :



SOURCE : (ISLAMIC FINANCIAL SERVICES BOARD, 2023, P. 76)

4.1.2. Pays du Conseil de coopération du Golfe :

Le secteur du Takaful dans la région du CCG a enregistré une croissance significative en 2022, représentant 55,7% des contributions mondiales. Cette reprise post pandémie a été stimulée par la hausse des prix du pétrole, les

investissements gouvernementaux et une demande accrue pour la couverture santé. L'Arabie saoudite a dominé le marché avec une croissance de 26,9%, représentant 87% des contributions régionales. Les lignes d'activité automobile et santé ont constitué la majorité des contributions, avec une augmentation de 26,7% et 26,8%, respectivement, grâce à la mise en place de lignes médicales et de santé obligatoires. La branche familiale du Takaful, bien que représentant environ 20% des contributions, a connu une croissance notable, stimulée par la pandémie et la demande croissante. Les réformes réglementaires renforcent l'environnement du Takaful, avec des perspectives de consolidation et de fusions-acquisitions pour répondre aux nouvelles exigences en capital. En résumé, le secteur du Takaful dans la région du CCG affiche une dynamique positive, tirée par des facteurs économiques, des initiatives gouvernementales et une adaptation aux nouvelles réglementations.

4.1.3. Les régions du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud (MESA) :

En 2022, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud ont contribué pour 6,0 milliards de dollars au marché mondial du Takaful, avec une croissance annuelle de 5,1%, représentant 20% des contributions mondiales. L'Iran, malgré des sanctions économiques, a dominé la région avec 89% des contributions, enregistrant une croissance de 58,4%. Au Pakistan, le secteur du Takaful a augmenté de 9,4%, atteignant 59,1 milliards de PKR, principalement dans le segment général. D'autres pays comme la Jordanie, la Palestine et les Maldives ont également enregistré une croissance positive. La pénétration totale de l'assurance dans la région était seulement de 0,9% en 2021. Le segment des affaires familiales du Takaful a varié, avec une croissance modérée en Iran et une part significative au Bangladesh et au Pakistan. En Jordanie, ce segment est sous-développé en raison de la faible littératie financière et de la sensibilisation limitée.

4.1.4. La région Asie du Sud-Est (SEA) :

Dans la région de l'Asie du Sud-Est (SEA), le secteur du Takaful a enregistré une croissance de 7,5% en 2022, atteignant un total de 5,9 milliards de dollars. La Malaisie a joué un rôle majeur, contribuant à hauteur de 70,2% des contributions totales de la région, avec des contributions de 9,8 milliards de MYR et une croissance de 9,1%. Bien que la croissance de la branche familiale ait ralenti, de nouvelles affaires ont

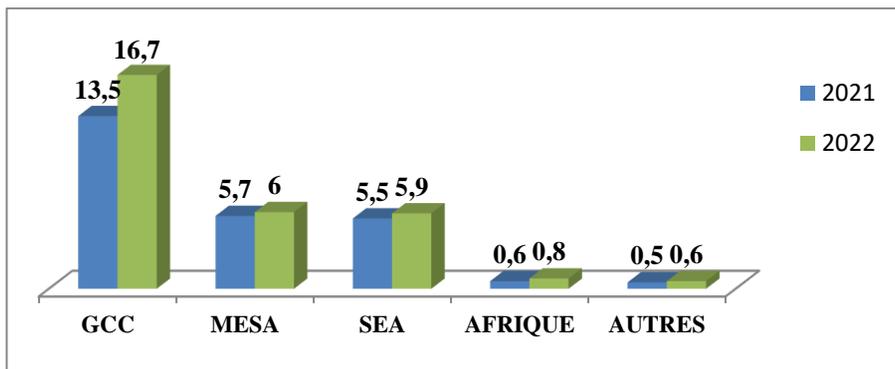
La conformité aux principes de la Charia dans la gestion des risques TAKAFUL : essai d'analyse dans le contexte Algérien. DIREM Rym, ARBAOUI Kheira

augmenté de 18,3%. En Indonésie, la croissance a été plus modérée, atteignant 3,74%, principalement en raison d'une croissance marginale de 0,37% dans la branche familiale. En revanche, le secteur du Takaful à Brunei a connu une croissance de 6,9%, principalement dans les lignes générales. Aux Philippines, des lignes directrices réglementaires ont été introduites en janvier 2022 pour encadrer les opérations de Takaful, marquant un développement significatif.

4.1.5. La région Africaine :

Le secteur du Takaful en Afrique, à l'exception du Soudan, opère en marge du marché de l'assurance conventionnelle. Le Soudan, avec un secteur du Takaful pleinement opérationnel depuis plus de quatre décennies, a enregistré des contributions estimées à 60 milliards de SDG, avec une domination du Takaful général. Bien que le marché soit encore naissant dans des pays comme l'Égypte, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Gambie, la Mauritanie, l'Éthiopie et la Zambie, des progrès sont observés. Des défis subsistent, tels que la dépréciation des devises, la modernisation réglementaire, la transformation numérique et l'innovation des produits. Des initiatives prometteuses, telles que les lignes directrices sur le Takaful en Tanzanie et la création d'une fenêtre Takaful en Côte d'Ivoire, montrent un intérêt croissant pour ce secteur dans la région. En Afrique du Sud, bien que peu d'entreprises proposent actuellement des produits Takaful, des opportunités d'expansion dans ce créneau émergent sont perceptibles.

FIGURE 3 CONTRIBUTIONS TAKAFUL PAR REGION CLE (MILLIONS USD) (2021-22):



Source : (Islamic Financial services board, 2023, p. 76)

4.2. Développement de l'assurance TAKAFUL en Algérie :

Le développement de l'assurance TAKAFUL en Algérie présente des opportunités prometteuses. En tant que pays musulman, l'Algérie compte une population qui pourrait être favorable à des produits d'assurance conformes à la Charia islamique. L'assurance TAKAFUL offre une alternative attractive aux produits d'assurance conventionnels, attirant ainsi les individus et les entreprises désireux de respecter les principes de l'islam dans leurs transactions financières.

De plus, le marché de l'assurance en Algérie est encore en phase de développement, offrant un vaste espace pour la diversification de l'offre d'assurance.

4.2.1. Évaluation du marché Algérien des assurances par le CNA :

Au cours du premier semestre 2022, le marché national des assurances a marqué un jalon significatif avec la toute première production enregistrée au titre de l'assurance TAKAFUL, d'un montant estimé à plus de 12 millions de dinars algériens. Cette réalisation a été rendue possible grâce à une fenêtre spécialisée au sein d'une société d'assurance opérant dans le domaine du TAKAFUL général. (30/06/2022).

Cette tendance positive s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de septembre 2022, où l'assurance TAKAFUL a enregistré une production totale de 20,5 millions de dinars algériens, générée exclusivement par cette même fenêtre au sein de ladite société d'assurance spécialisée en TAKAFUL général. Ce développement souligne l'émergence et la croissance prometteuse de l'assurance TAKAFUL sur le marché national, témoignant de l'importance croissante de cette forme d'assurance éthique dans l'industrie de l'assurance en Algérie. (30/09/2022).

TABLEAU 1 ÉVALUATION DU MARCHE ALGERIEN DES ASSURANCES PAR LE CNA, PERIODE : (30/06/2022) ET (30/09/2022) :

En DA	30/06/2022	30/09/2022	Structure		Évolution
			2021	2022	
Takaful général	12014868	20502006	100%	100%	70,6%

La conformité aux principes de la Charia dans la gestion des risques TAKAFUL : essai d'analyse dans le contexte Algérien. DIREM Rym, ARBAOUI Kheira

Automobile	8022079	13176244	66,8%	64,3%	64,2%
Transport	0	575830	0,0%	2,8%	-
IRD	3992789	6749932	33,2%	32,9%	69,1%
Takaful familial	0	0	0,0%	0,0%	
Total	12014686	20502006	100%	100%	70,6%

Source : (Conseil national des assurances "CNA", 2022, p. 26)

Au cours du quatrième trimestre de 2022, l'assurance TAKAFUL a connu une performance remarquable en enregistrant une production de 27,9 millions de dinars algériens, marquant ainsi une impressionnante croissance de 229,5% par rapport au trimestre précédent (T3-2022), où le chiffre d'affaires s'était élevé à 8,5 millions de DA.

TABLEAU 2 ÉVALUATION DU MARCHE ALGERIEN DES ASSURANCES PAR LE CNA, TRIMESTRE 4 :

En DA	T3 2022	T4 2022	Structure		Évolution
			T3-2021	T4-2022	T3-2021/T4-2022
Takaful général	8487138	27968425	100%	100%	229,5%
Automobile	5154165	24078418	60,7%	86,1%	367,2%
Transport	575830	321316	6,8%	1,1%	-44,2%
IRD	2757143	3568691	32,5%	12,8%	29,4%
Takaful familial	0	0	0%	0%	0,0%
Total	8487138	27968425	100%	100%	229,5%

Source : (Conseil national des assurances "CNA", 2022, p. 40)

À la fin du mois de mars 2023, les sociétés et fenêtres opérant dans le domaine de l'assurance TAKAFUL général ont réalisé un chiffre d'affaires total de 27,5 millions de DA. Ce chiffre d'affaires est principalement concentré dans la branche "Automobile", qui représente une part significative de 90,9%, suivie par les branches "IRD" et "Transport ». (30/03/2023).

TABLEAU 3 ÉVALUATION DU MARCHE ALGERIEN DES ASSURANCES PAR LE CNA, PERIODE : (30/03/2023) :

La conformité aux principes de la Charia dans la gestion des risques TAKAFUL : essai d'analyse dans le contexte Algérien. DIREM Rym, ARBAOUI Kheira

En DA	T4-2022	T1-2022	Structure		Évolution
			T4-2022	T1-2023	
Assurance automobile	24078418	24985906	86,1%	90,9%	3,8%
IRD	3568691	2282937	12,8%	8,3%	-36,0%
Assurances agricoles	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Assurance transport	321316	210897	1,1%	0,8%	-34,4%
Assurance-crédit	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Total	27968425	27479739	100%	100%	-1,7%

Source : (Conseil national des assurances "CNA", 2023, p. 25)

4.3. Défis de la Conformité à la Charia dans la TAKAFUL en Algérie

- Les obligations légales imposant le dépôt de 50 % des bénéfices des compagnies d'assurance auprès du Trésor sous forme d'obligations entravent encore la séparation des fonds destinés à l'assurance commerciale de ceux destinés à l'assurance TAKAFUL. Cette question doit être résolue pour respecter pleinement les principes de la Charia islamique.
- La faible compréhension de l'assurance parmi les individus, qui la perçoivent comme une charge financière obligatoire. Cette perception découle des revenus modestes des individus, des coûts élevés des produits d'assurance, et de l'incapacité des compagnies d'assurance à sensibiliser sur la nécessité de l'assurance et à promouvoir leurs produits. Ces problèmes pourraient se reproduire avec l'assurance TAKAFUL, car les compagnies TAKAFUL n'ont pas adapté leurs primes aux capacités financières des individus et n'ont pas suffisamment promu leurs produits.
- Bien que le concept de l'assurance TAKAFUL ait été avancé précédemment, il est encore peu connu des Algériens. Par conséquent, il est essentiel de définir et de promouvoir activement les produits d'assurance TAKAFUL. Par exemple, les primes d'assurance TAKAFUL sont perçues comme des contributions volontaires en vue

de la coopération et de la bienfaisance, plutôt que comme des obligations visant à réaliser des profits. Ces concepts sont nouveaux pour les Algériens, ce qui pourrait rendre difficile pour certains le fait de dépenser leur argent dans un but de coopération avec des personnes inconnues.

- Il existe un manque de ressources humaines qualifiées qui combinent à la fois les compétences techniques et juridiques nécessaires pour gérer les transactions d'assurance TAKAFUL. (TALHI Kaouther, 2021, p. 354)

En gros, l'assurance TAKAFUL en Algérie est confrontée à des défis tels que les exigences de dépôt, le manque de sensibilisation, la nouveauté du concept et le besoin de professionnels qualifiés pour gérer cette forme d'assurance conforme à la Charia islamique.

4.4. Les perspectives du développement du TAKAFUL en Algérie :

Le développement de l'assurance TAKAFUL en Algérie n'est pas exempt de défis, notamment en ce qui concerne la sensibilisation du public, l'adaptation des réglementations et la formation de professionnels qualifiés pour gérer ce type d'assurance. Néanmoins, avec une stratégie efficace de sensibilisation et de formation, l'assurance TAKAFUL a le potentiel de jouer un rôle significatif dans l'industrie de l'assurance en Algérie, offrant des solutions conformes à la Charia aux clients soucieux de leurs valeurs religieuses, en gros l'entreprise algérienne doit élaborer une stratégie claire et identifier sa position sur le marché pour favoriser sa croissance. (قنان براهميم, 2022, p. 658)

4.4.1. Renforcer la sensibilisation aux principes islamiques : par le biais de campagnes médiatiques et de la formation sur les valeurs islamiques et leur application dans les affaires, ainsi que la diversification des produits financiers de façon à satisfaire une frange de la population qui affiche des réticences aux produits financiers conventionnels.

4.4.2. Implication des banques et des sociétés d'assurances : les annonces en matière de finance islamique sont multiples ces dernières années. Le plan d'action du gouvernement mise sur le renforcement de

l'offre de produits bancaires adaptés aux besoins et aux demandes de la clientèle y compris les produits de la finance dite islamique.

4.4.3. Projet de loi TAKAFUL : il y a lieu de signaler que l'Algérie a pu bénéficier des expériences réussies dans quelques pays et celles non réussies dans d'autres pays dans l'élaboration de son projet de loi TAKAFUL.

4.4.4. Opportunités à saisir : Le TAKAFUL et les produits de la finance dite islamique constituent une opportunité pour les banquiers et les assureurs Algériens, ils permettent de faire face à la concurrence des grandes firmes internationales, et pour développer l'environnement économique et soutenir les compagnies pour faciliter leur fonctionnement et leur rentabilité. (AMIROU Rabeh, 2018, p. 133)

5. Conclusion :

En parcourant l'univers de l'assurance TAKAFUL en Algérie, nous avons mis en lumière des défis complexes, tels que les obligations de dépôt, le manque de sensibilisation, la nouveauté du concept, et le besoin crucial de ressources humaines qualifiées. Cependant, ces obstacles sont loin d'être insurmontables. Les résultats de notre exploration révèlent que, en renforçant la sensibilisation aux principes islamiques et en diversifiant les produits financiers, en mobilisant l'engagement des banques et des compagnies d'assurance, en adoptant un projet de loi TAKAFUL solide et en saisissant les opportunités de développement économique, l'assurance TAKAFUL en Algérie peut jouer un rôle vital dans l'industrie de l'assurance, en répondant aux besoins de la population soucieuse de ses valeurs religieuses et en contribuant à l'épanouissement économique du pays. Cette vision prometteuse nécessite un engagement continu, une coopération multisectorielle et une réglementation adaptée pour réaliser pleinement le potentiel de l'assurance TAKAFUL en tant que gardienne des principes de la Charia et moteur de la prospérité économique.

6. Liste Bibliographique :

استعمال المصفوفات في التحليل الاستراتيجي لمحفظة منتجات التأمين. قنان براهيم. (2022, Juin). مجلة دراسات في الاقتصاد و إدارة الأعمال المجلد 05 العدد 02 ISSN : 2602-6570 , p. 658.

**La conformité aux principes de la Charia dans la gestion des risques TAKAFUL :
essai d'analyse dans le contexte Algérien. DIREM Rym, ARBAOUI Kheira**

AMIROU Rabeh. (2018). *Essai d'analyse de l'assurance mutuelle Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de magister en sciences économique*. Algérie, université mouloud mammeri de TIZI-OUZOU.

Conseil national des assurances "CNA". (2022).

Conseil national des assurances "CNA". (2023).

DAHBI Abdessamad. (2016). *l'assurance islamique memoire pour l'obtention de licence en science économique et gestion*. Université Sultan Moulay Slimane.

Décret exécutif N° 21-81 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'assurance Takaful. (2021, février 28). *Journal officiel de la république Algérienne N° 14 , 07*.

Islamic Financial Services Board "IFSB". (2020). *Rapport annuel*.

Islamic Financial services board. (2023). *Islamic Financial services industry "IFSI"*.

Islamic financial services board. (2020). *Islamic Financial services industry*.

Islamic Financial services board. (2023). *Islamic Financial services industry*.

Kamel REZIG, Khadidja FEROUKHI. (2015). Le rôle de l'excédent d'assurance dans la réussite de l'assurance. 300-301.

LEZOUL Mohammed. (2015, Juin 01). les assurances en algerie : quelles sont les alternatives du developpement du secteur? *Revue Algérienne d'économie et gestion* , p. 102.

Ordonnance 95/07 du 31 janvier au 25 janvier 1995 relative aux assurances. (2006).

TALHI Kaouther. (2021). The reality of the application of Takaful insurance in Algeria and its prospects under. *Economics and Sustainable Development Review EISSN 2773-2606 ISSN 2661-7986* , 354.

التحديات الاستراتيجية لإدارة مخاطر شركات التأمين (6 أكتوبر 2021). جدهاء عبدالكريم، لزول محمد دراسات وابحاث المجله العربيه للابحاث والدراسات في العلوم الانسانيه والاجتماعيه. التكافلي في الجزائر p. 467.